



## CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 11 juillet 2024

Responsable de service :  
Laurence FARRUDGIA

### DÉLIBÉRATION N° 03

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

#### Présents :

M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVAUT, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laetitia BOURDIER, Mme Sophie DESPRÉS, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, Mme Angéline GLUARD, M. Jean-François RABEAU, M. Patrick ROBIN, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Agnès de BRUYN, Mme Hélène RATA, M. Yan GENONET, M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL,

#### Absent/s excusé/s représenté/s :

M. Camille LAGRANGE, donne procuration à M. Pierre CUCHET  
Mme Marie-Christine MILLAUD, donne procuration à M. le Maire  
M. Dominique GAUDIN, donne procuration à M. Thierry LAMBERT  
M. Jonathan COULANDREAU, donne procuration à M. Jean LORAND  
Mme Hélène de SAINT DO, donne procuration à M. Vincent HEUSICOM  
M. Olivier CALIX, donne procuration à Mme Hélène RATA  
Mme Lisa TEIXEIRA, donne procuration à M. Arnaud LATREUILLE

Secrétaire de séance : Mme Angéline GLUARD

Date de convocation .....	04/07/2024
Nombre de membres en exercice .....	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration .....	29

### 03. Création d'un poste permanent dans le cadre d'emplois des adjoints du patrimoine au pôle CCE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique qui dispose notamment dans son l'article L313-1 du code général de la fonction publique que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le budget de la collectivité,

Vu l'organigramme de la collectivité de la Maire d'Aytré adopté au Comité Social Territorial du 4 juillet 2023,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 26 mars 2024,

Considérant le courrier de demande de l'agent en date du 12 janvier 2024,

Considérant l'avis favorable du Responsable hiérarchique du 31 janvier 2024,

Considérant qu'il convient de créer le poste au tableau des effectifs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- L'unanimité des membres présents et représentés

Crée au 1er octobre 2024, un poste au grade d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe de catégorie C à temps non complet, 25 heures

Ferme un poste au grade d'adjoint d'animation principal de 1ère classe de catégorie C à temps non complet, 25 heures

Modifie en conséquence, le tableau des effectifs (pièce annexe).

Annexe 05 : Tableau des effectifs

Pour extrait conforme,

**Tony LOISEL**  
Maire



**Angéline GLUARD**  
Secrétaire de séance